

In witness whereof, the undersigned, being duly authorised thereto, have signed the present Agreement.

Done at London, this 5th day of May 1949, in English and French, both texts being equally authentic, in a single copy which shall remain deposited in the archives of the Government of the United Kingdom which shall transmit certified copies to the other signatory Governments.

En foi de quoi, les soussignés, dûment autorisés à cet effet, ont signé le présent Arrangement.

Fait à Londres, le 5 mai 1949, en français et en anglais, les deux textes faisant également foi, en un seul exemplaire, qui sera déposé dans les archives du Gouvernement du Royaume Uni, lequel en remettra des copies certifiées conformes aux autres Gouvernements signataires.